

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Par trimestre,  
Francs 44, pris au bureau  
Francs 48 franco à la poste.

# LE POLITIQUE.

Les abonnements commen-  
cent à toutes les époques.  
Les lettres et envois d'ar-  
gent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — De l'alliance de la France et de l'Angleterre. — Différend des maréchaux Moncey et Maison. — Fête à l'ambassade anglaise. — Nouvelles d'Espagne. — Opérations militaires. — Chambre belge. Loi des douanes. Loi du transit. — Des associations. — Nouvelles et faits divers.

## FRANCE.

Paris, le 1<sup>er</sup> juin. — Le bruit est généralement répandu que M. le contre-amiral Hugon a pris le commandement de l'escadre réunie à Toulon avec mission de se rendre devant Tanger pour obtenir satisfaction de l'empereur de Maroc. (Const.)

— Des poursuites ont été intentées contre la Gazette de France et la Mode, journaux légitimistes.

— La chambre a ouvert hier la discussion du budget des affaires étrangères. M. Fitz-James a le premier pris la parole.

Il est de mode aujourd'hui de déclamer contre l'alliance anglaise. On reprend à froid et par réflexion les antipathies que vingt années de guerre avaient inspirées à Napoléon. C'est à qui fera son plan d'alliance continentale; les uns nous jettent dans les bras de l'Autriche et les autres dans ceux de la Russie. M. de Fitz-James appartient à l'école légitimiste, dont le cabinet russe est la providence, comme chacun sait. Il est donc resté dans son rôle en déclamant contre l'égoïsme de l'Angleterre et contre l'aveugle générosité de la France; il a cité l'abbé Dubois et M. l'abbé de Talleyrand, Louis XVI, l'Amérique. M. Canning et les doctrines de liberté commerciale; grands souvenirs sur lesquels nous n'avons qu'une chose à dire: « Qu'est-ce que cela prouve maintenant? »

Il n'y a pas plus de rivalité entre les Français et les Anglais aujourd'hui qu'il n'y en a entre les Français et les Prussiens; la politique n'est pas dans les questions de territoire; elle est dans les intérêts de la civilisation, intérêts de principes, intérêts de liberté, intérêts de commerce et d'industrie. Depuis quarante ans la France, à travers les haines et les batailles, a gravité vers les institutions anglaises; et maintenant qu'elle les a dépassées, l'Angleterre a son tour tend à cette égalité civile et religieuse, à cette tolérance politique que nous avons réalisée. L'harmonie des deux peuples est fondée sur une base plus sûre que des sympathies qui changent au gré des circonstances; elle est cimentée par un intérêt commun. Cette alliance durera tant que l'Europe continentale sera en dehors du système représentatif; car c'est l'alliance défensive de la liberté contre le pouvoir absolu. Et si l'on parvenait à désunir ces deux puissances qui ont pris l'initiative des institutions libérales, qu'aurait-on fait, sinon diminuer l'influence qu'elles peuvent exercer sur l'avenir des nations. (Cour. Franç.)

— M. Horace Vernet est, dit-on, à la veille de partir pour la Russie. L'empereur Nicolas lui aurait commandé quatre grands tableaux de 60,000 francs chaque.

— Le puits artésien de l'école militaire percé par le procédé de M. Selligie, est arrivé en ce moment à la profondeur de 625 pieds. Celui que M. Mulot a entrepris de forer, par le procédé ordinaire, jusques à 1200 pieds dans la cour des

## TRAVAUX PUBLICS

### A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

« Nous allons commencer par le commencement »  
Qui n'a pas entendu ces paroles, dites et répétées à satiété par le premier ministre de M. Martin? paroles sublimes, pleines de sens, et que peu de personnes ont appréciées. J'ai vu des marchands, des industriels en rire; des étudiants de l'université, traiter son excellence d'animal, plus bête que les tigres et les lions, voire même que les pélicans. J'ai vu des conseillers de régence hausser les épaules, et, en général, le plus grand nombre des spectateurs n'y pas faire attention. Cependant que de sens dans ces quatre mots: commencer par le commencement! Ils m'ont frappé, moi, et depuis ma première visite à la ménagerie de M. Martin, je ne cesse de les méditer.

Toutes les classes de la société peuvent y puiser une utile leçon. Ils peuvent fournir à nos prédicateurs, le texte d'un bon sermon, au moins une fois par mois. Ces belles paroles devraient toujours se trouver inscrites en grands caractères, dans la chambre à coucher du médecin, dans l'étude de l'avocat, dans le bureau du marchand, dans toutes les écoles publiques ou privées, sans en excepter les Universités.

Je voudrais, surtout, les voir affichées aux quatre coins de la salle du conseil de régence de la ville de Liège. Hélas! que n'ont-elles été la devise de cette administration, seulement depuis un quart de siècle! Que d'argent épargné si M. Martin était venu, il y a vingt-cinq ans, donner une leçon à nos malins de ce temps-là, et que les malins de notre époque en eussent profité!

abattoirs de Grenelle, est arrivé en ce moment à neuf cent soixante pieds de profondeur.

— On écrit de Lyon, le 27 mai :

« Un projet dont la réalisation aura les conséquences les plus importantes pour le transport des charbons de St. Etienne, a été approuvé dans sa forme et ses détails, dans la séance du 29 avril dernier du conseil des ponts et chaussées, sur le rapport d'une commission formée de MM. les inspecteurs généraux de Prony, Navier et Devillier.

« Ce projet a pour but de rendre la Loire navigable par crues artificielles, de Saint Rambert à Roanne, distante de vingt cinq lieues, en barrant son cours à la sortie des gorges stériles de Saint Rambert par une digue de vingt mètres de hauteur qui unira deux rochers pour former un vaste lac où s'accumuleront les eaux journalières. »

« Ce lac, de trois lieues de longueur, pourra soutenir une crue d'un mètre d'épaisseur et de trente lieues de développement, repliée sur elle-même, dont on lâchera périodiquement de petits flots de cinq à six lieues qui emporteront une fois ou deux par semaine tous les bateaux chargés prêts à partir. Ces travaux, dont la dépense s'élèvera à 4 millions, seront exécutés par la concession temporaire d'un droit sur les bateaux.

« Saint-Etienne, qui a planté sur son sol le premier rameau d'un chemin de fer qui s'étendra bientôt jusqu'aux extrémités de la France, va acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance publique, en apprenant aux autres villes à suppléer à ce que la nature leur a refusé, en créant des rivières artificielles, source de salubrité et de puissance industrielle, et à tirer parti de fleuves habituellement à sec qui ne sont dans leur temps de crue que des fleaux pour les contrées qu'ils traversent. »

(Censeur de Lyon.)

— M. le maréchal Moncey, gouverneur des Invalides, désespérant que la commission nommée par le ministre de la guerre, fasse son rapport avant la discussion du budget, vient d'appeler la publicité sur le mémoire qu'il a adressé au roi. Dans ce mémoire se trouvent énoncées toutes les plaintes sur les abus qui régnaient dans l'administration de l'hôtel. Le ministre de la guerre avait prétendu entre autres choses, que si les effets d'habillemens n'étaient pas bons, la faute en était aux personnes qui les avaient reçus sans réclamation et le maréchal Moncey fait connaître que ces personnes n'avaient pu réclamer, puisque la plainte était interdite par un ordre du jour.

Le maréchal rapporte en ces termes sa dernière entrevue avec le ministre de la guerre. « A peine j'avais je salué, que d'un ton impérieux mais éaut, dans tous les cas, à l'égard du doyen des maréchaux de France, il m'adressa les plus vifs reproches au sujet des plaintes trop fondées que je j'avais déferées à sa justice; et prenant parti pour les fonctionnaires dont le concours m'avait

fait défaut tant de fois, il ne craignit pas de désapprouver mes actes (on sait quels actes), au lieu de les fortifier de son appui. »

« Je n'essaierai pas d'exprimer ce qu'il y eut de pénible et de décevant pour moi dans un tel procédé; mais je dirai hautement que, pour en supporter l'amertume, il ne fallut rien moins que le sentiment intime de mes devoirs, et aussi la conviction de l'impuissance où me réduisit mon grand âge! »

« Et les détails de cette entrevue, répandus à dessein par un officier invalide, familier de l'intérieur du ministre de la guerre ne furent pas sans influence à l'hôtel. Mon autorité en reçut des atteintes d'autant plus fâcheuses que, dans la conjecture, elle avait besoin d'être entourée de plus de force et de respect.... »

— Voici quelques détails sur la fête donnée par l'ambassadeur d'Angleterre :

« Les invitations avaient été sagement combinées pour éviter le pêle-mêle de nos réunions ordinaires. Chaque heure du jour avait son monde, et les bienséances de l'étiquette avaient été observées avec un art merveilleux. La maison du roi y avait ses grands dignitaires en première ligne avec ceux de la prairie et de la haute diplomatie. Plus tard nos maréchaux, moins le gouverneur d'Afrique; les ministres des puissances du second ordre, les illustres étrangers présentés, les notabilités des sciences, des arts et des lettres. A sept heures, le président et quelques membres de la chambre élective ont grossi la foule. Une salle immense avait été construite dans le jardin, ou plus de quinze cents personnes circulaient à l'aise. La haute finance et l'industrie étaient convoquées à dix heures. Un orchestre délicieux a mis en mouvement la jeunesse, tandis que le jeu occupait une partie de l'assemblée. MM. le baron Rotschild, le comte Montalivet, le banquier Delamarre et le préfet de police Gisquet, tour à tour partenaires et parieurs, ont fait la partie du noble lord, qui a laissé 48,000 fr. aux mains de ses heureux adversaires. »

— Ce matin, M. Dupin aîné, accompagné de M. T. Duchâtel Odier, Piscatory, Vivien, Delaborde Bignon et de vingt-cinq autres membres de la Chambre des Députés, M. de Rambuteau, préfet de la Seine et plusieurs membres du conseil municipal de Paris, ont visité les travaux du chemin de fer de Saint-Germain depuis Asnières jusqu'à Paris. Ils ont examiné les travaux du pont d'Asnières, sont venus défilé au chemin de fer provisoire posé dans la plaine des Batignoles; sont descendus dans l'un des puits de service et sont rentrés dans Paris par la galerie souterraine tracée tout le long du tunnel. M. Dupin et ses honorables collègues ont paru frappé surtout de la hardiesse de la grande voûte en construction à la place d'Europe, et qui est assez large pour recevoir quatre voies de chemin de fer.

Les travaux sont aujourd'hui en pleine activité. On estime que dans un mois les piles du pont d'As-

« Qu'a-t-on fait marcher avant ces travaux d'une nécessité urgente? La construction d'un aqueduc trop étroit, et qui a coûté ensuite trente à quarante mille francs pour le refaire plus large. Le comblement d'un canal construit à grands frais quelques années auparavant. Une nouvelle rue qui n'est en rapport ni en alignement avec rien, et qui coûte, dit-on, trente à quarante mille francs à la ville. C'est celle qui traverse la propriété de M. Wellenstein, qui aurait bien fait une rue lui-même, parce qu'elle est purement dans ses intérêts. Tout cela va être suivi, d'une acquisition de terrain au-delà du nouveau pont pour en faire une promenade publique; d'un nouveau quai; d'une déviation de la Meuse; de quatre ou cinq nouvelles rues dans le quartier de l'Est; d'un monument des arts, etc., sans compter le sublime projet de l'élargissement de la rue de la Syène! »

Tout cela est fort beau et j'accepte tout; mais, premièrement, qu'on achève ce qui est commencé.

Un mot encore, au sujet de la fontaine du Vinave d'Ile. Avant de discuter si le marbre qui doit servir à la restaurer sera noir ou blanc, a-t-on songé à y faire venir de l'eau? depuis nombre d'années, il n'y a qu'une seule bouche qui en donne, et même bien souvent, en été, elle est à sec. Qu'on prenne garde de nous donner une fontaine sans eau!

Il y aurait encore bien des choses à dire; mais je suis ici ma narration en émettant un vœu: C'est que la régence que va nous donner la nouvelle loi communale, adopte pour devise: Nous allons commencer par le commencement. Agréés, etc.

Sans vouloir faire ici l'énumération de tous les travers dans lesquels, on est tombé par ineptie, ou par imprévision, qu'il me soit permis de dire seulement quelques mots à l'égard des travaux publics.

Pourquoi a-t-on construit tant de choses qu'il a fallu défaire après? tant pris de mesures dont on se repentait, à peine adoptées? Pourquoi? parce qu'on n'a pas commencé par le commencement; parce qu'on n'a pas fait de plan général des améliorations, des embellissemens, des percées de nouvelles rues, des alignemens des anciennes; en un mot, de tous les changemens qui doivent servir à rendre la ville plus belle et plus régulière.

Ensuite on est tombé dans une quantité de bévues, parce que nous n'avons jamais eu pour directeur de ces travaux un de ces hommes distingués, qu'on va chercher ailleurs, quand on ne les trouve pas chez soi, et qu'on attache au sol en les rétribuant bien. C'est une mauvaise économie que de donner cet emploi à celui qui le prend au rabais.

Repassons ici une partie de ce que le défaut de plan, l'ineptie des employés et l'aveuglement des régences ont occasionné de travers et de folles dépenses dans les travaux publics, et sans reculer dans le passé, voyons ce qu'on a fait tout fraîchement.

Si on avait commencé par le commencement, il y a longtemps que la régularisation de l'abord du pont des Arches serait chose terminée. Il en serait de même de la rue de la Cathédrale, commencée et abandonnée en dépit de la raison. Les maisons à acquérir eussent coûté, tout au plus, la moitié de ce qu'elles coûteront aujourd'hui, plus un procès à soutenir pour chaque expropriation.

nières seront au dessus de l'eau. Le tunnel des Baignolles est en construction sur six points à la fois. La voûte de la place d'Europe a été fermée hier sur une première longueur de dix mètres. C'est une justice à rendre à la compagnie qu'elle n'épargne rien pour qu'aux abords de Paris le chemin de fer offre les plus grandes facilités au mouvement des voyageurs et des marchandises.

Aussitôt que le jury aura prononcé sur l'expatriation des terrains, 600 à 700 soldats seront employés aux terrassements.

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Journal de Paris* publie les nouvelles suivantes d'Espagne :

Des nouvelles officielles de Vittoria, en date du 25, annoncent que la veille, les carlistes ont attaqué Cordova dans ses positions d'Arlaban avec la plus grande opiniâtreté; jusqu'à 10 heures du soir.

Ils ont été repoussés sur toute la ligne. Le 25, les christinos ont détruit entièrement les ouvrages fortifiés des carlistes, ainsi que ceux de Vilareal d'Alava.

La perte des carlistes a été considérable, celle des christinos est de 250 hommes tués ou blessés.

Le 27 le quartier-général carliste était à Escoriaza. Celui de Cordova était le même jour à Ulibarry de Gamboa.

Le 25, Madrid était parfaitement tranquille. Les nouvelles des provinces étaient toujours très-bonnes.

Le général Bernelle est nommé commandant du corps d'opérations de Navarre. Ce corps est composé de la légion étrangère et de 10 bataillons et 4 escadrons espagnols.

On se battait encore le 24 du côté de Salinas. Voici les renseignements qui sont parvenus à la *Sentinelle des Pyrénées* sur ces opérations :

Le dimanche, 22 mai, une colonne christine, forte de 13,000 hommes (on ne sait pas si le général Cordova était à la tête) est sortie de Vittoria et a pris la route royale de Pampelune; elle est entrée à Salvatierra, sans rencontrer de résistance, et elle s'est emparée du commandant d'armes carlistes de cette place, appelé Luzuriaga, qui, dit-on, a été fusillé.

La colonne christine continua sa marche et menaça la Borunda, en y envoyant une avant-garde, jusqu'à San Roman et Eguino, villages limitrophes de cette partie de la Navarre; cependant elle revint sur sa gauche par Galaretta, et elle parvint jusqu'à la croix de Allgorrif, avant que les carlistes eussent pu lui présenter de ce côté des forces considérables, se rendant maîtresse des montagnes et menaçant de se précipiter jusqu'au centre du Guipuzcoa.

La faction résolut de la déloger; Villaréal, à la tête de trois bataillons, commença l'attaque continuée par des renforts considérables qui lui arrivèrent ensuite, mais tous ses efforts furent inutiles, et il fut obligé de se retirer avec une grande perte.

Ce jour-là, 2 à 300 blessés arrivèrent à Onate, parmi lesquels Torres, qui a reçu une balle au genou. Villaréal a eu un cheval tué sous lui. Les carlistes ont eu beaucoup de soldats tués.

Le 23, la faction, forte de 18 bataillons, se borna à observer les troupes christinos; elle semblait les attendre dans ses positions, dans la croyance qu'elles descendraient dans le Guipuzcoa; mais les christinos prirent sur leur gauche, en suivant la chaîne des hauteurs vers Salinas et le petit bourg de Castañares, se couvrant ainsi des formidables retranchements que la faction elle-même avait construits sur la hauteur d'Arlaban, pour empêcher tout passage en Guipuzcoa. Cette manœuvre réussit complètement; cette journée ne fut marquée que par quelque feu d'avant postes, qui eut lieu dans les prés d'Urbia, d'Aranzazu et sur les hauteurs entre Araoz et Eiguea.

Le 24, toute la faction réunie a attaqué les christinos dans leurs nouvelles positions; ceux-ci se sont emparés des hauteurs de Jalindo, et un combat important a eu lieu; on n'en connaît encore ni les détails, ni le résultat.

#### BELGIQUE.

Bruxelles, 2 juin. — Le cours a fléchi, il y avait peu de monde à la bourse. Ardoin ouvert 41 3/4 argent, monté 42 1/8, affaires rares. Anvers chôme la fête du jour.

Après la cote il y a 42 1/4 argent. On dit que le comte Eguia, général en chef de l'armée carliste s'est brûlé la cervelle. Le motif de cet acte désespéré est inconnu, mais il affaiblirait le résultat de la bataille après laquelle il aurait eu lieu.

Anvers deux heures. — Bourse nulle par dévotion. Ardoin 42 cours.

Amsterdam, 4<sup>er</sup> juin. — Dette active 2 1/2 p. c. 56 7/16 9/16 4/2, 5 p. c. 102 1/8 5/16 3/16, billets de chance 25 25 1/16, syndicat 97 15/16 98, société de commerce 156 158 1/4 1/2; Ardoin gr. pièces 41 1/2 3/4 9/16, pièces de 85 liv. 42 42 1/2 42, passive 12, 12 1/2 3/4 1/2, différée 15 1/8 3/16 1/8, dito nouvelle 19 1/2, métalliques 100 3/4; brésiliens 87 1/8 1/2.

Paris, 4<sup>er</sup> juin. Ardoin 41 1/2 (point de variation.)

Londres, 34 mai, 4 heures. La liquidation tant redoutée reste sans influence sur nos cours, il y a même plus de fermeté dans la plupart des fonds, et la réaction sur les espagnols vient de l'absence de nouvelles, elle est d'ailleurs tout-à-fait insignifiante. Consolidés 91 7/8; hollandais 2 1/2 p. c. 56 3/4, 7/8, 5 p. c. 101 5/8 1/2 à 5/8; Espagnoles active au comptant 40 3/8 à 39 3/4 à 40 39 7/8 5/8 2/8 1/2 à 3/4, au 15 juin 40 1/2 à 5/8 40 à 39 5/8 40 3/9 1/2 à 3/4, passive 14 à 3/8, différée 18 3/4 à 18; portugais 5 p. c. 83 3/4 à 84 1/4 1/8, 3 p. c. 52 7/8 3/4 à 53 5/2 3/4 à 53 1/8; brésiliens 86 1/4 à 1/2.

Le sieur Jamotte, prévenu de menaces contre sa majesté, a comparu hier en police correctionnelle. Une affluence considérable de curieux encombra la salle d'audience. Le prévenu a fait la lecture d'un long mémoire dans lequel il a cherché à excuser sa conduite et à établir que la lettre incriminée ne contenait pas de menaces directes contre le roi; quant au poignard qu'on a trouvé sur lui, à Laeken, Jamotte dit que c'était pour se détruire, dans le cas où le roi n'aurait pas fait une réponse favorable à la requête qu'il cherchait à lui présenter. Le tribunal, après une longue délibération, a acquitté Jamotte du chef de menace; mais il l'a condamné à 25 francs d'amende pour port d'une arme prohibée.

Avant-hier dans l'après-dinée, deux guides ont tué à coups de sabre un particulier fort bien mis, à l'ancien Marché aux Pommes de Terre. Il n'a eu que le temps de recevoir les derniers secours de la religion. On ignore entièrement le sujet de la rixe.

Les guides doivent partir, dit-on, le 1<sup>er</sup> juillet, pour le camp de Beverloo; ils seraient remplacés par les cuirassiers.

Ducarla vient d'adresser au roi une demande en grâce d'abord de la marque, puis de l'exposition, enfin en commutation de peine. Il a écrit aussi à la Haute-Cour pour la prier d'appuyer cette demande.

On écrit de Wetteren, 31 mai:

Hier, à trois heures de relevée, le feu a pris dans la ferme du sieur Lammens. Malgré les prompts secours des pompes et d'un grand concours de monde, l'incendie s'est communiqué à deux autres fermes, et déjà il avait entamé une troisième, lorsqu'on est parvenu à le maîtriser. Trois fermes ont été presque entièrement détruites. Plusieurs bêtes à cornes ont péri dans celle du sieur Lammens; mais dans les autres on est parvenu à sauver le bétail, non sans de grandes difficultés; les grains en grange, les meubles et beaucoup d'autres objets ont été la proie des flammes. La ferme du sieur Lammens était assurée, mais les autres point.

C'est le nommé Lammens qui est accusé d'avoir mis le feu à la ferme de son frère, par esprit de vengeance; le coupable a été arrêté hier dans la soirée, il paraît qu'il a avoué son crime.

La première réunion de la Société des Moulins à vapeur et Brasseries de Marchienne-au-Pont a eu lieu le 28 mai dernier. Le comité administratif est composé de cinq membres, entre autres de MM. De Haussy, sénateur, De Philippart et Joseph De Cartier, propriétaires, etc., etc. L. M. ont remarqué lors de leur passage à Marchienne les fondations de ce vaste établissement dans lequel on pourra chaque jour recueillir en farine 1,200 mesures ou 36,000 litres de froment et fabriquer 18,000 litres de bière.

On nous prie de rectifier une erreur de peu d'importance. Le mobilier de M. le duc de Saxe-Weimar n'a pas été mis en vente à Gand, attendu qu'il a été embarqué il y a long-temps pour la Hollande. C'est l'hôtel seul qui attend un acheteur.

(Journal des Flandres.)

#### CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 2 juin. — La séance est ouverte à une heure et demie.

##### LOI DES DOUANES — MOTION D'ORDRE.

M. Dubus aîné propose, au nom de la 3<sup>e</sup> section, le renvoi du projet de loi présenté par MM. les ministres de l'intérieur et des finances, portant diverses modifications au tarif des douanes, à l'avis des chambres de commerce.

M. Lardinois appuie cette motion. En outre il invite le ministre à presser le travail statistique commercial, et ensuite il demande s'il ne serait pas possible d'avoir un rapport sur la mission commerciale à Paris.

M. le ministre de l'intérieur. Messieurs, quant à la publication de documents statistiques nous avons devancé les désirs de l'honorable préopinant, ces tableaux sont confectionnés, ils sont actuellement à l'impression et j'espère qu'avant peu il pourra en être communiqué des exemplaires aux membres de la chambre.

Pour ce qui concerne un rapport sur les négociations commerciales à Paris, je pense qu'un pareil rapport ne serait pas d'une grande utilité dans l'état actuel des choses. Les dispositions favorables des dernières ordonnances du gouvernement français et les projets de loi présentés à la chambre des députés de France, doivent être considérés comme une conséquence des démarches faites par le gouvernement belge dans l'intérêt du commerce. Les discussions qui ont eu lieu dans le sein de la chambre des députés de France sur ces divers projets doivent suffisamment éclairer la chambre.

La raison qui a empêché le gouvernement de consulter les chambres de commerce sur le projet de loi modifiant le tarif des douanes, c'est qu'il s'agit ici d'un ensemble de dispositions que le gouvernement est mieux à même de connaître et d'apprécier que les chambres de commerce. Si les sections ou la section centrale désirent des renseignements sur un ou plusieurs points, nous nous empresserons de les

fournir, mais il faut commencer par examiner le projet et par ce motif la motion d'ordre me paraît tout au moins prématurée.

Evidemment il y a plusieurs dispositions du projet sur lesquelles tout le monde est d'accord et sur lesquelles il est inutile de prendre des renseignements. Les soies, par exemple, donnent lieu à une fraude vraiment scandaleuse dont on a demandé souvent la suppression dans cette enceinte par une réduction de droits; il est d'autres articles au projet qui sont dans le même cas, rien ne devrait arrêter la discussion de ces articles.

Je crois donc que les sections doivent continuer l'examen du projet, et ce sera par suite de cet examen qu'on pourra voir si des renseignements ultérieurs sont nécessaires.

M. Desmet appuie la motion d'ordre.

M. Dumortier ne comprend pas par quel motif le ministre vient s'opposer au renvoi que l'on propose, lorsque les industries les plus vitales du pays sont en question et surtout lorsqu'il est certain que la chambre ne pourra discuter ce projet dans la session actuelle. Qu'on le renvoie à l'examen des hommes spéciaux, et à notre retour, forts de leur opinion et de leurs lumières, nous pourrions discuter en pleine connaissance de cause.

M. le ministre des finances: Messieurs, on perd de vue que le projet de loi présenté à la chambre l'a été par mesure de réciprocité des concessions qui nous ont été faites par la France. Ne repoussons pas ces concessions. Bien souvent dans cette enceinte, nous avons été invités à presser le plus possible les négociations commerciales avec la France, à faire des modifications à notre tarif en échange d'autres modifications, et maintenant que nous demandons l'assentiment des chambres, on vient proposer des moyens dilatoires, on veut repousser le projet par des fins de non-recevoir. Si, comme on l'a fait remarquer, messieurs, il y a des articles non-susceptibles de contradiction, discutons-les, et s'il en est d'autres sur lesquels des renseignements soient nécessaires, qui exigent une nouvelle instruction, on pourra renvoyer ceux-là à la session prochaine.

Déjà, Messieurs, les ordonnances portées par le gouvernement français renferment des modifications très-utiles au pays, ne montrons donc pas de la mauvaise volonté en échange de ces marques de bon vouloir. (Marques d'assentiment.)

M. Dumortier insiste pour l'adoption de la motion d'ordre. Suivant l'orateur les réductions de droit apportées au tarif français sont plutôt nominales que réelles (Dénégations) Les modifications des ordonnances de la France ont été rendues dans son propre intérêt, faisons de même, ne considérons aussi que l'intérêt de notre industrie.

Rapport sur le projet d'emprunt de 30 millions.

M. Verduzen dépose son rapport sur le bureau. — Il sera imprimé et distribué.

Suite de la discussion de la loi sur le transit.

Un débat s'engage pour savoir si on continuera la discussion des articles, ou si on discutera les états A et B qui se rapportent à l'art. 9 adopté dans la séance d'hier. La chambre décide qu'elle commencera par ces deux états.

Etat A. Marchandises d'accises non prohibées au transit et rangées dans la 3<sup>e</sup> catégorie. 1<sup>o</sup> Bière; 2<sup>o</sup> sucre brut; 3<sup>o</sup> vin. — Adopté.

Etat B. Marchandises prohibées au transit (4<sup>e</sup> catégorie). Marchandises sujettes aux accises. 1<sup>o</sup> Boissons distillées; 2<sup>o</sup> saumure, sel brut et raffiné; 3<sup>o</sup> sucre raffiné. — Adopté après une courte discussion et la présentation d'une disposition additionnelle de la part du ministre des finances, afin de permettre le transit des entrepôts-libres par le port même de débarquement.

Marchandises non sujettes aux accises. — Armes et munitions de guerre. (Le transit n'en est permis que par les bureaux des frontières vers les pays qui sont en paix avec la Belgique.) — Adopté.

2<sup>o</sup> Bestiaux, à l'exception des chevaux et mulets. — Retraqué sur l'observation que la dernière loi pourvoit à ce qui concerne le transit des animaux.

M. Gendebien: Je viens faire une motion d'ordre sur la motion d'ordre. Nous entrons dans une discussion qui peut nous faire perdre la plus grande partie de la séance. On nous a dit qu'une seule section avait examiné le projet de loi et qu'elle avait conclu au renvoi à l'avis des chambres de commerce, eh bien, moi je propose que toutes les sections soient convoquées pour demain matin à 10 heures afin de se prononcer sur la convenance du renvoi aux chambres de commerce; l'examen du projet, tout au moins un examen sommaire devra nécessairement précéder le vote sur la motion de renvoi.

MM. les ministres des finances et de l'intérieur appuient la proposition de M. Gendebien qui est conforme aux explications qu'ils ont données. — La proposition est adoptée.

3<sup>o</sup> Drilles et chiffons. — Adopté.

4<sup>o</sup> Fer. — Le projet du gouvernement portait: Minerai de fer, ferraille ou vieux fer et petite mitraille de fer.

M. le ministre des finances trouve le sens de la disposition de la section centrale trop étendu, il propose une nouvelle rédaction ainsi conçue: « Fer, savoir: minerai; fontes en gueuses, en plaques ou en toute autre forme non ouvrée; ferraille ou vieux fer en barres, verges, équerillons ou barres à rainures de rails; tole; canons roulés et battus; vieux fer, ferraille et mitraille. » — Adopté.

5<sup>o</sup> Pierres à diguer. — Adopté après quelque discussion.

6<sup>o</sup> Pipe de terre. — Rejeté, sur l'observation de M. Smits, qu'il n'y a pas de fraude possible sur cet objet.

7<sup>o</sup> Poudre à tirer. — Adopté.

8<sup>o</sup> Vinaigre de toute espèce. — Adopté.

La disposition additionnelle proposée par M. le ministre des finances et mise aux voix et adoptée avec une addition proposée par M. Smits, qui consiste à dire à la fin: conformément à la loi du 21 mars 1828.

La séance est levée à 4 heures 3/4. Demain séance à midi.

#### LIÈGE, LE 3 JUIN.

##### DES ASSOCIATIONS.

(1<sup>er</sup> Article.)

L'esprit d'association est sans contredit l'un des plus puissants moyens de civilisation de notre époque. C'est lui qui a vivifié l'industrie de la Grande-Bretagne et qui l'a portée à ce haut degré de prospérité où nous la voyons parvenir aujourd'hui. Il ne fait que de naître chez nous et déjà toutefois nous en recueillons des fruits éclatants. Il faut se hâter de le proclamer: c'est de la formation des associations, que date en Belgique la renaissance de la prospérité de quelques unes de nos plus importantes

branches d'industrie. Ainsi, par exemple, ce sont les associations qui ont donné aux exploitations de houille une valeur qu'elles n'avaient point même avant la révolution. Ce sont également les associations qui ont donné aux hauts-fourneaux (1) et aux fabriques de fer, une activité et une prospérité inouïes.

En présence de ces brillants résultats, nous verrions, certes, avec un sentiment de peine, qu'on cherchât à comprimer parmi nous l'esprit d'association qui doit exercer tant d'influence sur notre bien-être matériel. Nous le savons toutefois, rien ne serait plus propre à paralyser ce puissant véhicule de l'industrie, que des entreprises hasardées. Evidemment, si au lieu d'un placement de fonds avantageux, les actionnaires des sociétés anonymes se voyaient exposés à perdre leur argent, l'esprit d'association se découragerait, et ses progrès seraient de nouveau entravés pour long-temps encore. Les folies et les déceptions de Law sont peut-être l'une des principales causes de l'infériorité industrielle et financière de la France, quand on la compare à l'Angleterre.

Nous trouverions donc très-bon, qu'en parlant des entreprises qui surgissent de tous côtés et qui font appel aux capitaux, on recommanda au public de prendre des précautions, de s'éclairer sur la nature des associations qu'on lui propose, de s'assurer par toutes les voies possibles, et de leurs moyens de succès, et de leur solidité; mais quand sous prétexte de garantir le pays contre les dangers de l'entraînement et de l'exagération de l'esprit d'association, on va jusqu'à faire contre lui des objections radicales, jusqu'à le présenter comme devant indubitablement amener des désastres financiers, on va trop loin, on dépasse le but, parce qu'on attaque en lui-même ce grand ressort d'ascension industrielle. C'est là un reproche que nous croyons pouvoir adresser à notre confrère le *Courrier de la Meuse*. Il disait, il y a quelques jours, en parlant des sociétés anonymes :

« Est-il permis de croire d'ailleurs que l'on pourra se procurer par voie d'administration, les succès que les industriels prudents et expérimentés peuvent à peine obtenir eux-mêmes, en ne perdant point de vue un instant leurs exploitations ou leurs ateliers, et en sacrifiant leur repos pour faire réussir leurs entreprises. »

Voilà ce que nous appelons attaquer l'esprit d'association dans son essence, d'une manière absolue. En effet, s'il en était ainsi que veut le donner à penser le *Courrier de la Meuse*, c'est-à-dire, que si en réalité, les établissements exploités par des associations avaient moins de chances de succès que les entreprises dirigées par des propriétaires isolés, il est évident que les associations seraient sans avantages pour l'industrie, et que les espérances des actionnaires seraient fondées sur une erreur.

Mais heureusement, il n'en est pas ainsi, et pour notre compte, nous n'hésitons point à répondre au *Courrier de la Meuse* : Oui, il est permis de croire que les associations obtiendront plus de succès encore que les industriels isolés, et voici pourquoi en deux mots : c'est que les premières auront à leur disposition plus de crédit et plus de capitaux.

Nous ne nous exagérons point ici la puissance de ces deux éléments de la production. Consultez tous ceux qui ont observé de près la marche des affaires, et ils vous diront que les industriels les plus habiles ont vu leurs opérations gênées, entravées et échouer même complètement par le défaut de capitaux ou de crédit (2). Les personnes étrangères à l'industrie n'ignorent point cette vérité. — Aussi quelle est aujourd'hui l'une des principales raisons du haut prix des établissements destinés à l'exploitation de diverses branches d'industrie et appartenant à des sociétés anonymes? Evidemment, la cause de cette augmentation de valeur se trouve dans les capitaux et le crédit qui sont maintenant attachés à ces mêmes établissements. On sait qu'ils seront exploités en grand, et à l'abri de la plupart des dangers qui menacent les entreprises qui ne sont point activées par de puissants capitaux. Les premières n'auront à redouter aucune entrave, elles pourront faire face à presque tous les événements. Ainsi un coup d'eau ne saurait ruiner une société charbonnière, elle est toujours à même par ses capitaux ou son crédit de faire les travaux nécessaires pour réparer le dommage. Il n'en est certes point de même pour l'individu isolé. On sent que nous pourrions ici multiplier les exemples; mais nous croyons que cela serait superflu. Ces idées sont déjà heureusement assez populaires, et elles expliquent en partie le haut prix des actions de nos sociétés anonymes.

Encore un mot cependant sur cet article. On sait qu'avant la révolution, l'escompte était à 6 1/4 p. c. même pour des industriels puissants et solides, pour un grand nombre d'autres il était plus élevé encore. C'était là certes une assez belle prime prélevée sur l'industrie. Toutefois cette dernière, en se soumettant même au tribut qui lui était imposé, se voyait souvent encore enlever tout à coup, ses moyens d'alimentation, et, comme nous l'avons dit tout à l'heure, entravée dans ses entreprises. Tels sont les principaux inconvénients qui pèsent sur les industriels isolés, qui paralysent leurs efforts et que les associations sont destinées à faire disparaître.

Ainsi a fait l'Angleterre: elle a introduit le crédit dans les opérations de l'industrie; elle a assis sa prospérité sur ce puissant mobile.

Avant de terminer cet article, nous ferons encore remarquer au *Courrier de la Meuse*, qu'à la rigueur, il n'est point nécessaire que les sociétés anonymes retirent de leurs capitaux un intérêt aussi considérable que l'industriel isolé. Voyons pourquoi. L'industriel isolé a toujours des capitaux importants engagés dans ses entreprises, il court de grands risques, puisqu'un désastre supporté par un seul, est souvent une cause de ruine complète, tandis que pour une société le désastre s'affaiblit en se divisant. Le propriétaire isolé est encore obligé, comme nous l'avons déjà fait remarquer, de payer une prime de 6 ou 7 pour cent à son banquier. C'est à raison de toutes ces circonstances que le premier doit retirer un intérêt de 15 ou 20 p. o/o de ses capitaux. Les actionnaires des sociétés anonymes sont, eux, dans une toute autre position: beaucoup moins de risques à courir et point de prime à payer: 7 ou 8 % devraient être considéré comme un placement avantageux. Nous ne voyons point, en-dehors des sociétés d'industrie, où les capitalistes trouveraient de pareils bénéfices. — Nous reviendrons sur l'importante matière des associations.

Pendant le mois de mai il est entré 114 navires dans le port d'Anvers et il en est sorti 121; parmi ces derniers 88 (26 belges et 64 étrangers) sont sortis chargés, 31 (30 étrangers et 1 belge) sont partis sur l'est.

— Le *Moniteur* publie l'état de classification des communes pour les élections des conseillers communaux.

— La foire d'Arlon du 26 mai a été satisfaisante. 550 hectolitres de froment ont été vendus à 13 fr. 70 c. et 32 de seigle à 9 fr. 46 c. Les chevaux sont à la baisse parce qu'on prévoit une disette de fourrages.

— Des ordres sévères ont été donnés dans le *Mémorial de Luxembourg* pour interdire aux fonctionnaires hollandais toutes relations avec le territoire belge. M. Bivert, médecin, a été condamné à l'amende pour y avoir contrevenu.

— Un négociant de Manchester ayant, il y a peu de jours, quitté Manchester le matin, se rendit à Liverpool par le chemin de fer, acheta et rapporta à Manchester 150 tonnes de coton. Il en trouva immédiatement le placement et comme l'article était très demandé, il repartit à l'instant même et revint le soir du même jour avec 150 tonnes, après avoir fait 150 milles (40 lieues environ en quatre voyages, après avoir acheté, vendu et livré, à dix lieues de distance, 300 tonnes de coton dans l'espace de 12 heures.

— Le comte Berkeley-Braven, connu à Londres dans tous les cercles élevés, s'est brûlé la cervelle, vendredi dernier, après avoir perdu 30,000 liv. sterl. (750,000 fr.), dans les paris extravagants qu'il avait faits aux courses de chevaux à Epsom. Le suicide de cette victime des paris a produit une vive impression dans tous les cercles de Londres.

— On écrit de Vienne 26 mai : « Voici le programme des cérémonies qui auront lieu à l'arrivée des princes français et des fêtes qui leur seront données. Les chambellans de service iront au devant de LL. AA. à quelques lieues de la capitale. Le premier grand maître de la cour, les attendra au château, il leur sera présenté par l'ambassadeur de France, ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires impériaux. Les princes se rendront ensuite à Schönbrunn pour être présentés à LL. MM. et aux archiducs. Ils se retireront dans leurs appartements où ils recevront, à leur tour, la visite des archiducs. Ils dîneront chez l'empereur. La soirée sera remplie par une visite au théâtre.

» Le 30, LL. AA. recevront la haute noblesse, le corps diplomatique et les officiers de la garnison. Le soir, il y aura bal paré chez le prince de Metternich.

» Le 31, les princes iront à Baden chez l'archiduc Charles.

» Le 1<sup>er</sup> juin, ils assisteront à une brillante revue. Le 2, dîner de famille à Schönbrunn. Le 3, visite des établissements militaires. Le 4, visite des galeries impériales; dîné chez le prince de Colloredo, grand

maître de la cour; soirée chez le prince d'Esterhazy. Le 5, grand dîner au Prater. Le 6 et le 7, visites d'adieux, Dîner de famille à Schönbrunn.

(*Gazette d'Augsbourg*.)  
(Ce programme est beaucoup plus long dans la feuille allemande. Il montre que l'accueil qui sera fait aux princes français à Vienne, sera plus brillant, plus amical encore que celui qu'ils ont reçu à Berlin.)

#### THEATRE.

\* Déjà avant-hier dans la soirée, le public avait pu pénétrer dans le laboratoire des deux magiciens Linski et Opré. Rien de plus brillant, ni de plus propre à piquer la curiosité, que le spectacle offert aux yeux de la foule. Figurez vous des vases de toutes les formes, en métal ou en cristal, des cassettes, des coffres richement incrustés, des figures bizarres, des têtes de mort, des machines, des appareils extraordinaires, des épées, des pistolets, voire même une pièce d'artillerie, de riches tapis de couleurs variées, des livres, des baguettes, des gobelets, des miroirs, enfin, que sais-je, et tout cela inondé de la lumière de quelque centaine de bougies, dont l'éclat se réfléchissait encore sur le métal poli et brillant des appareils; c'était vraiment un coup d'œil magique.

Hier, MM. Linski et Opré avaient été forcés, afin de pouvoir circuler, de faire disparaître une partie de ces belles choses; il en restait pourtant bon nombre encore, mais qu'est-ce que tout cela, à côté des merveilles opérées hier par MM. Linski et Opré? On sait que les journaux de la capitale, ont épuisé en faveur de ces messieurs, toutes les formules de l'éloge; nous serions certes fort embarrassés d'en trouver de nouvelles. Ce que nous pouvons dire, c'est que le prestidigitateur et le mécanicien ont justifié la réputation qui les avait précédés à Liège. M. Linski, jeune fashionable à manières élégantes, qui assaisonne ses tours de plaisanteries, souvent gaies et spirituelles, laisse bien loin derrière lui pour le maniement des cartes, les Conus et les Bosco; c'est véritablement le prince de la passe et de la coupe. Il n'est pas moins habile dans le maniement de la petite baguette et des gobelets. Les tours de M. Linski sont agréablement variés par l'exhibition des pièces de mécanique de M. Opré. On a remarqué entr'autres le voltigeur qui se balance d'abord sur une corde mobile; puis il s'y tient debout, il lâche une main, ensuite l'autre, et se tient en équilibre sur la corde; il se met aussi à califourchon; puis encore, il se place sur la tête, et, dans cette position, continue à se balancer. Enfin, il exécute tous les exercices que nous avons vu faire tant de fois aux danseurs de corde, et cela avec des mouvements si souples, si naturels, que l'illusion est complète, on dirait vraiment d'un enfant ou d'un nain se livrant à des exercices de gymnastique.

Le *Clown* est plus extraordinaire encore, M. Opré arrive sur la scène en le tenant par la main, il le place sur la corde; alors le petit personnage répète, d'une façon grotesque, les exercices du voltigeur; mais il y joint un jeu de physionomie fort singulier, et fait au public les grimaces les plus plaisantes. Nous répéterons encore ces paroles: il faut aller voir pour le croire.

#### ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 2 JUIN.

Naissances: 6 garçons, 2 filles.

Décès: 4 garçons, 4 filles, 1 homme, 4 femmes, savoir: Jean Jacques Noël Oliver, âgé de 32 ans, teinturier, rue Hors-Château, célibataire. — Marie Françoise Lovinfosse, âgée de 47 ans, sans profession, faubourg St-Léonard, ép. de Jean Etienne Bovy.

#### TRAVAUX PUBLICS.

Construction d'un quai au chemin de halage sur la rive gauche de la Meuse à partir du quai d'Arvoi jusqu'au port dit Cheravoie à Liège.

#### ADJUDICATION PUBLIQUE.

Le public est informé qu'il sera procédé, le mercredi 15 juin prochain, à onze heures du matin, dans une des salles de l'hôtel de ville, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication des travaux de construction d'un quai avec chemin de halage le long de la rive gauche de la Meuse dans la ville de Liège, sur une longueur totale, développée de 1215 mètres 50 centimètres à raison de 869 mètres 50 centimètres en amont, et de 345 mètres 50 centimètres en aval du nouveau pont dit de la Boverie actuellement en construction.

Cette adjudication aura lieu en deux lots lesquels comprendront respectivement tous les ouvrages à exécuter; le premier en amont, le second en aval dudit pont. — Les deux lots pourront aussi faire l'objet d'une adjudication en masse.

Chacun de ces deux lots sera d'abord offert séparément en adjudication publique. Néanmoins, l'adjudicataire de l'un des deux lots pourra également l'être de l'autre.

Nul ne pourra concourir à l'adjudication :

1° S'il n'a présenté une soumission sur papier timbré indiquant ses noms, prénoms et domicile et ceux de ses cautions, ainsi que la somme pour laquelle il s'engage sans exception ni restriction quelconques à exécuter les travaux faisant l'objet du devis.

2° Si sa solvabilité et celle de ses cautions ne sont jugées satisfaisantes.

3° S'il n'est muni d'un certificat de capacité délivré par un ingénieur des ponts et chaussées, à moins qu'il n'ait encore fait aucune entreprise de travaux de l'état ou provinciaux, auquel cas il serait dispensé de produire un tel certificat.

Les plans et le cahier des charges sont déposés au secrétariat de la ville et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de la province, et l'on peut en prendre connaissance depuis huit heures du matin jusqu'à une heure de l'après-dînée.

Liège, le 27 mai 1836.

(1) Avant la révolution, il n'y avait que huit ou neuf fourneaux, en 1837, il y en aura trente!

(2) C'est là encore, pour le dire en passant, un des avantages de l'esprit d'association, c'est qu'il appellera l'intelligence à la direction des capitaux.

## ANNONCES.

### RUE VINAVE-D'ILE N° 614. EN DESSOUS DU PRIX DE FACTURE.

CHAPEAUX DE PAILLE D'ITALIE, même prix qu'en paille de Glons, SCHALS en mousseline laine et en crêpe de Chine, ECHARPES, ÉTOLES, COLLIERS et FICHUS de toutes qualités. 510

M<sup>r</sup> DUSART, notaire à Liège, est chargé de VENDRE :  
1° Une ferme de 4 bonniers de jardin et prairie contigus, sur Avroy, à Liège;  
2° Une pièce de terre propre à bâtir, de 43 verges grandes 10 petites;  
3° Une idem de 45 1/2 verges grandes;  
4° Une maison avec 45 1/2 verges grandes de jardin et prairie;  
Le tout situé sur Avroy, à Liège;  
5° Deux bonniers de terre à Horion;  
6° Et une ferme à Noisieux, à proximité de Marche, d'environ 30 bonniers métriques.  
S'adresser audit M<sup>r</sup> DUSART, notaire. 471

### ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DU CADASTRE, DES DOUANES ET ACCISES.

## DIRECTION DE LIÈGE. VENTE PUBLIQUE DE MARCHANDISES SAISIES.

L'an mil huit cent trente six, le lundi, six juin à neuf heures du matin.

En vertu de l'article 243 de la loi générale du 26 août 1822 et de l'autorisation délivrée, sur requête, par M. le président du tribunal de première instance séant à Liège, le vingt un mai mil huit cent trente six, dûment enregistrée, il sera VENDU publiquement à l'Entrepôt royal (local de l'ancienne église St. Thomas), à Liège, les marchandises ci-après détaillées et suivant le cahier des charges à pré-lire. — Savoir :

- 6634 Schals, fichus et mouchoirs de coton imprimés et tissés en couleur.
- 54 Stores en toile de coton imprimée.
- 64 Pièces piqué de coton pour gilets.
- 20 Pièces ginghans.
- 47 Pièces cotonnettes, coton croisé et cotelines bingalines.
- 3 Pièces madras (tissu de soie et coton).
- 25 Pièces toile de lin la plupart très fines.
- 40 Pièces toile de lin teinte pour doublure.
- 186 Mouchoirs en toile de lin (dir batiste).
- 24 Serviettes damassées très-fines.
- 1 Nappe.
- 24 Serviettes à thé et deux tabliers en toile de lin écrue ouvragée.
- 993 Cravattes de soie noire et en couleur.
- 203 Foulards de soie.
- 32 Pièces et coupons de soie noire, en couleur, quadrillées, gros de Naples, taffetas.
- 4 Pièce satin noir.
- 2 Coupons drap de soie et soie à picots pour gilets.
- 5 Coupons étoffe de soie et coton pour gilets.
- 4 Pièce de soie noire pour parapluie (qualité supérieure).
- 5 Pièces velour de soie noir superfine.
- 507 Rouleaux de rubans de soie noire.
- 8 Rouleaux de rubans de soie en couleur.
- 32 Pièces galons et lassettes en soie.
- 4 Pièces dentelles en soie noire.
- 4 Pièce frange de soie.
- 308 Paires bas de coton blanc.
- 36 Bonnets de coton blanc.
- 36 Bonnets de coton bleu.
- 228 Paires gants de coton de différentes couleurs.
- 172 Pièces rubans de coton et de soie mélangée de coton.
- 4 Paquet de fil de coton blanc à tricoter.
- 54 Boîtes renfermant des boules de coton à coudre de différentes couleurs.
- 8 Pièces franges en laine. 524

## ADJUDICATION

DÉFINITIVE

PAR

### SUITE DE SURENCHÈRE.

Le lundi 6 juin 1836, à deux heures de relevée, M<sup>r</sup> MOXHON, notaire à Liège, VENDRA aux enchères publiques, en son étude, rue Hors-Château, n° 482,  
1° Une TERRE de 13 perches 8 aunes (3 verges grandes), sise aux Marlières de Xhendremael, commune de Xhendremael, tenant à Pironet et Paque, surenchérie à frs. 110  
2° Une TERRE de 43 perches 59 aunes (10 verges grandes), sise à Wihogne, tenant à Baré et Marquet, surenchérie à 725  
3° Une TERRE de 43 perches 59 aunes (10 verges grandes), sise aux Marlières, commune de Wihogne, tenant à Detroz, Mottard et Pirlot surenchérie à 810  
Ces trois terres sont exploitées sur Tilman Lecharlier.  
4° Une TERRE de 52 perches 31 aunes (12 verges grandes), sise dessous le Thier, commune de Pailve, tenant à Antoni, Maréchal et aux pauvres de Pailve, exploitée par Jean Riga, surenchérie à 1,270  
5° Une BELLE et GRANDE MAISON à porte cochère, avec remise, écurie, cour et jardin en terrasses, située à Liège, rue fond St-Servais, n° 151, surenchérie à 21,200  
6° Une MAISON avec cour et bâtiment derrière, cotée 847, sise à Liège, rue Pont-de-Pierre, tenant à Babe et Devin, surenchérie à 2,640  
7° Une BONNE MAISON, avec étable, cour et jardin de 78 perches 46 aunes (18 verges grandes), sise à la ruelle des Bois, au faubourg Ste. Marguerite, à Liège, tenant à Bernimolin, Dister et Puissant, surenchérie à 7,400  
8° Une PRAIRIE de 43 perches 59 aunes (10 verges grandes), sise à la ruelle des Bois, faubourg Ste. Marguerite, à Liège, tenant à Dister, Bernimolin, Minette et Coppé, surenchérie à 2,000  
Ces deux derniers lots, sont exploités par Paul Cleffer.  
S'adresser pour prendre connaissance des conditions de cette vente, en l'étude dudit notaire, ou en celle de M. DEJAER, homme de loi, place Sainte-Claire, n° 135, à Liège. 539

## ADJUDICATION

DÉFINITIVE

PAR

### SUITE DE SURENCHÈRE.

Le lundi 6 juin 1836, à dix heures précises du matin, M<sup>r</sup> MOXHON, notaire à Liège, vendra aux enchères publiques, par devant M. CHOKIER, juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont St-Martin  
1° Une TERRE de 52 perches 31 aunes (12 verges grandes), située au lieu dit *Filomé*, à Votem, tenant à Louis Maghuin, Renard et Malaise, exploitée par la veuve Jean Renson Beaujean, surenchérie à frs. 640  
2° Une TERRE de 32 perches 69 aunes (7 verges grandes 10 petites), sise au lieu dit *Trixhe*, à Yerna, commune de Grandville, tenant à Mottard et Thibeault, exploitée par Henri Thibeault de Lens, surenchérie à 430  
3° Une TERRE de 47 perches 29 aunes (10 verges grandes, 17 petites), sise derrière Pailve, commune de Wihogne, tenant à Gerard Missert, Tilkin et Renard, exploitée par Tilman Lecharlier, surenchérie à 750  
S'adresser pour prendre connaissance des conditions de cette vente, au bureau du juge de paix susdit, chez ledit notaire MOXHON, rue Hors-Château, ou en l'étude de M. Louis DEJAER, homme de loi, place Sainte-Claire, n° 135, à Liège. 540

## A VENDRE

UNE BELLE

### PRESSE A LITHOGRAPHIER,

AVEC SES ACCESSOIRES

ET

### PLUSIEURS BELLES PIERRES,

RUE BASSE SAUVENIERE N° 840.

LE DOCTEUR BEAUMANN, natif de Hanovre, professeur de langues allemande, latine, grecque, de mathématiques élémentaires et spéciales, a l'honneur d'informer Messieurs les instituteurs et étudiants qu'il vient de fixer le prix de ses leçons comme suit :  
Par mois, une leçon par jour. Fr. 15  
" trois leçons par semaine. 10  
Par cachet. 4  
Pour deux personnes prenant leçon ensemble le prix reste le même.  
Pour une classe, par mois, 25 francs.  
S'adresser par lettres affranchies Quai d'Avroy, n° 624

## BOURSES.

PARIS, LE 4<sup>er</sup> JUIN.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	Cours du jour.
Cinq pour cent, comptant . . .	107 90	108 00
"    "    fin courant . . .	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant . . .	81 70	81 00
"    "    fin courant . . .	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp. . . .	102 50	102 60
"    "    fin courant . . .	000 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 <sup>o</sup> J. 1 <sup>er</sup> nov. comp.	41 42	41 42
"    "    fin cour. . . . .	00 00	00 00
"    "    Dte. diff. sans int. compt. . .	14 3/8	14 1/2
"    "    Dte. pass. sans int. compt. . .	12 3/8	12 5/8
"    "    Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
"    "    "    "    fin cour. . . . .	00 00	00 00
"    "    Emp. royal. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
"    "    "    "    fin cour. . . . .	00 00	00 00
"    "    Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
"    "    "    "    fin cour. . . . .	00 00	00 00
"    "    Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
"    "    "    "    fin cour. . . . .	00 00	00 00
Coupons cortés. . . . .	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt. . . . .	102 3/8	102 1/2
"    "    "    "    fin cour. . . . .	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	102 3/4	102 3/4
"    "    "    "    fin cour. . . . .	000 00	000 00
Banque de Belgique. . . . .	119 1/2	119 1/2

AMSTERDAM, LE 1<sup>er</sup> JUIN.

Dettes actives. . . . .	56 1/2	Rente française. . . . .	00 00
"    "    différée. . . . .	0 00	"    "    Métalliques. . . . .	100 3/4
Billet de chance. . . . .	25 1/6	"    "    Russie, H. et C <sup>r</sup> . . . . .	105 1/8
Syndic. d'amort. . . . .	98 00	"    "    Esp. rente perp. . . . .	00 00
"    "    3 1/2. . . . .	81 3/4	"    "    Naples falc. . . . .	98 3/8
Soc. de comm. . . . .	158 1/8	"    "    Brésiliens. . . . .	87 1/2

LONDRES, LE 31 MAI.

3 <sup>o</sup> consolidés. . . . .	92 00	Escompte. . . . .	00 00
Bel. em. 1832 C. D. . . . .	102 00	"    "    différée. . . . .	18 1/2
Holl. Dette active. . . . .	56 7/8	"    "    Passives. . . . .	11 1/2
Id. 5 p. c. . . . .	000 00	"    "    Russie. . . . .	110 00
Portugais, 5 p. c. . . . .	84 1/4	"    "    Brésil. Emp. 1834. . . . .	86 3/4
Id. 3 p. c. . . . .	53 1/4	"    "    Mexicains, 5 p. c. . . . .	35 00
Espagne. Cortés. . . . .	40 1/8	"    "    Colomb. . . . .	00 00

ANVERS, LE 2 JUIN.

Notre bourse était faible au commencement sur la baisse de Londres de 1/4 0/0.  
Ardoins ouvert 41 3/4, 7/8, 42, puis 42 1/8, 1/4, 3/8, 1/4, 1/8, et reste cours à ce prix. Ancienne différée 14 3/4 A 45 p. c. On a fait assez d'affaires. Primes en Ardoins à 1 mois 45 dont 4 1/2

BRUXELLES, LE 2 JUIN.

Emp. R., fin cour. . . . .	101 3/4	P. Synd. d'amort. . . . .	00
"    "    pr. à 4 mois . . . . .	000 00	D. Lost. r. av. cour. . . . .	97 1/2
Dettes actives. . . . .	55 1/4	"    "    inscrip. . . . .	97 1/4 P
Empr. de 1832. . . . .	98 7/8	P. Métalliques. . . . .	103 3/4 P
Act. Société Gén. . . . .	807 1/2	A. Naples. . . . .	95 00
So. de Com. de civ. . . . .	134 3/4	A. Rome. . . . .	102 1/8 A
Ban. de Belgique. . . . .	119 3/4	A. Brésil. Roisch. . . . .	86 3/4
So. du c. de S.-O. . . . .	106 00	A. Emp. Ard. 1835. . . . .	42 1/4 P
S. Hauts-Four. . . . .	123 00	A. Emp. Guebh. . . . .	09 00
Wasme-Hornu. . . . .	100 00	A. P. à Ams. . . . .	00 00
Banq. fonc. . . . .	99 00	A. Fin cour. . . . .	00 00
S. du Cha. Flenu. . . . .	109	A. D. différée. . . . .	14 5/8 A
Sclassin. . . . .	103 00	A. Id. 1835. . . . .	00 00
Société nationale. . . . .	120 1/2	A. Cortés à Paris. . . . .	00 00
Gal.-Rus. ad. Br. . . . .	00 00	"    "    à Londres. . . . .	00 00
Levant de Flenu. . . . .	103 00	A. Coup. Cortés. . . . .	10 00
Charb. d'Ougrée. . . . .	108 1/4	A. CHANGES. . . . .	
Sars-Longchamps. . . . .	102 00	P. Amsterdam . . . . .	010 p.
Fourn. des Venues. . . . .	103 00	P. Londres et. . . . .	0 00
St-Léonard. . . . .	103	P. Paris. . . . .	0 00
Dettes actives. Hol. . . . .	56 00		

VIENNE, LE 24 MAI.

Métalliques, 104 0/0. — Actions de la banque, 1370 0/0.

## MARCHÉ.

Liège, le 2 mai. — Froment, Phectolitre, 45 94.  
Seigle, 43 03.

H. Liénac, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.

# MUSÉUM

LITTÉRAIRE,

Composé des meilleures nouveautés littéraires, réimprimées sitôt leur mise en vente à Paris; imprimé avec luxe sur papier vélin satiné, orné de couvertures imprimées en couleur.

Parmi les ouvrages déjà publiés, nous admettons seulement quelques chefs-d'œuvre de Balzac, Jacob, Victor Hugo, Sand, Sue, Soulié, etc.

Le Muséum distribue tous les dimanches au prix de **SOIXANTE CENTIMES LE VOLUME**, format in-8°, ou in-32, reproduisant exactement un volume de Paris du prix de 7 francs 50 centimes.

Le Muséum s'expédie franc de port dans toute la Belgique, avec augmentation de 10 centimes par volume. On souscrit pour un trimestre ou 12 volumes coûtant 7 fr. 20 c.; au lieu de 90 fr. prix des éditions originales.

Chaque ouvrage de l'édition in-32 du Muséum, se vend séparément au prix de 75 centimes le volume.

BRUXELLES,

CHEZ LES ÉDITEURS DU MUSÉUM LITTÉRAIRE, 22, RUE DE LA PÉPINIÈRE,

ON SOUSCRIT AU BUREAU DU POLITIQUE.